

dans une très jolie position, malgré les obligations que nous aurions à prendre après.

Comme vient de le dire l'honorable député de Pictou (M. Macdonald), nous aurons à prendre une obligation d'au delà de 600 millions de dollars. Vous vous imaginez la position dans laquelle le pays va se trouver, non seulement après la guerre, mais je dirai, après cette transaction, lorsque nous aurons avancé le montant voulu pour avoir cette balance de stock; lorsque nous aurons pris sur nos épaules la balance des obligations qui reste à payer du Nord-Canadien; lorsqu'il nous faudra dépenser des millions pour parachever ce chemin de fer et faire face aux obligations qui nous sont imposées par la guerre à laquelle nous avons participé. Je dis, monsieur le président, que le peuple de ce pays ne pourra pas gagner suffisamment pour payer les intérêts sur le capital que nous devons. Et, monsieur le président, ceci est seulement pour le moment actuel. Dans quelle position serons-nous, lorsque après la guerre nous aurons à solder les dépenses que nous ne connaissons pas encore et que nous faisons pendant la guerre. Ces dépenses pour les munitions et celles pour l'entretien de nos soldats qui sont au front et en Angleterre, dont l'Angleterre paye maintenant les dépenses, mais que nous aurons à régler après la guerre et qui se monteront à des millions et des millions de dollars; dans quelle position le pays sera-t-il alors? Réellement, monsieur le président, je me demande à quoi le ministre des Finances et l'honorable premier ministre et ses collègues peuvent penser pour s'embarquer dans un chariot aussi difficile à conduire que celui dans lequel on veut nous embarquer dans le moment, avec un montant aussi considérable que celui que nous aurons à payer.

Monsieur le président, je pourrais dire comme l'honorable député de South-Renfrew (M. Graham) disait le 7 août courant, tel que rapporté à la page 4501 du hansard non révisé:

Généralement parlant, nous sommes en train de nous lancer dans une affaire sans savoir ce qu'il nous en coûtera et nous prenons l'engagement d'en faire l'achèvement sans rien connaître des chiffres qu'il aurait fallu nous communiquer. Nous nous engageons, en outre, à des améliorations dont il nous serait utile de connaître l'étendue. Vient aussi l'engagement de garnir ce réseau du matériel roulant et de la force motrice qui lui manque. Toutes ces choses sont de celles qu'il faudrait savoir avant de pouvoir dire au juste où nous allons, où nous mènera le placement que nous entendons faire dans ce vaste projet de nationalisation d'un service public.

Monsieur le président, je ne suis pas un partisan de la nationalisation des chemins

[M. Marcile.]

de fer. Nous avons l'Intercolonial à administrer et nous en avons suffisamment et, comme on dit en français et en canadien: nous en avons plein notre capot.

Monsieur le président, prendre de nouveau un transcontinental de l'Atlantique au Pacifique, administré par le Gouvernement, je dis que ce serait un désastre pour le pays. Il ne peut pas en être autrement, parce qu'un chemin de fer administré par un gouvernement ne peut jamais payer, surtout, monsieur le président, si le peuple avait le malheur de remettre au pouvoir un gouvernement comme celui que nous avons dans le moment

Maintenant, monsieur le Président, avant l'adoption de cette clause 3, qu'il me soit permis de faire une remarque sur la manière extraordinaire dont on veut procéder pour passer ce bill. Il faut réellement que le bill soit bien mauvais, que la transaction intéresse beaucoup l'honorable ministre des Finances (sir Thomas White); qu'elle intéresse beaucoup un certain nombre de ses amis,—soit en Chambre ou ailleurs,—pour qu'il soit forcé de recourir à une manière aussi arbitraire que celle dont il se sert ce soir pour la passation de ce bill. Nous avons déjà eu l'occasion, il nous a déjà été donné de subir le fardeau de la clôture, lors de la passation d'une loi présentée dans cette Chambre il y a quatre ans. Comme aujourd'hui, c'était alors une transaction tout à fait contraire aux intérêts des citoyens de ce pays, tant à mon point de vue qu'au point de vue de mes amis de ce côté-ci; je le répète, on a dû recourir à la clôture.

UN DEPUTE: Le bâillon.

M. MARCILE: Alors, comme on le fera probablement aujourd'hui, on a bâillonné les représentants du peuple, et l'on a imposé à la population de ce pays, une politique qu'elle réprovait. Néanmoins, je me console jusqu'à un certain point en me disant que dès demain, on entendra s'élever du peuple un sourd grondement de réprobation et que l'honorable ministre des Finances, lorsqu'il attendra le sommeil tout à l'heure, sentira la voix du remords pour ce qu'il a fait ce soir, œuvre qu'il complètera avant que bien des heures ne se soient écoulées, c'est-à-dire qu'il appliquera dans toute sa rigueur la règle de la clôture, afin de faire taire les voix des représentants du peuple et forcer ainsi le passage dans cette Chambre d'une loi des plus iniques. Avant peu de jours, vous verrez, monsieur le président, les protestations de toutes sortes se soulever; déjà même, des protestations autorisées se sont fait entendre;